



COMMUNE  
NOUVELLE

**< PROJET DE  
TERRITOIRE  
DE LA  
COMMUNE  
NOUVELLE >**



# LA COMMUNE NOUVELLE, UNE UNION DE CŒUR ET DE RAISON

Fourqueux et Saint-Germain-en-Laye ont un passé historique commun et une forte proximité géographique. Leurs frontières ne cessent de s'estomper, les liens entre les populations étant toujours plus denses et fluides.

En choisissant d'unir leurs territoires au sein d'une seule collectivité, les conseils municipaux de Fourqueux et de Saint-Germain-en-Laye prennent acte des constats partagés et traduisent la volonté politique de porter des ambitions communes pour la population et le territoire.

## **LA CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE VISE TROIS OBJECTIFS MAJEURS :**

> **défendre les intérêts** des populations, des territoires et du cadre de vie par la création d'une entité plus forte ;

> **réaliser des économies** par la mutualisation des moyens de fonctionnement et d'investissement afin de dégager des marges financières sans augmentation de la fiscalité ;

> **adapter les services publics** et l'organisation administrative à un bassin de vie évolutif, en donnant la priorité à une proximité respectueuse de l'identité des territoires.

**Le projet de territoire présente nos ambitions, complétées et précisées par la charte des services publics et la charte de gouvernance.**



1.  
DES AMBITIONS  
PARTAGÉES POUR  
DES POPULATIONS  
ET DES TERRITOIRES  
EN MOUVEMENT

# PORTRAIT HUMAIN ET TERRITORIAL

Les populations et les territoires ne sont jamais uniformes : ils sont composés d'éléments hétérogènes qui en constituent les diverses facettes et les richesses.

La commune nouvelle réunissant Fourqueux et Saint-Germain-en-Laye n'échappe pas à la règle, mais pourtant, il existe de nombreux points communs entre les deux territoires.

## UNE POPULATION PLUTÔT JEUNE ET QUI PRÉSENTE CERTAINS TRAITS SOCIOLOGIQUES IDENTIQUES

Par rapport à la population française, les 45 916 habitants de la commune nouvelle sont plus jeunes : un sur cinq a moins de 14 ans.

Les cadres sont plus nombreux. Les retraités et les professions intermédiaires y sont proportionnellement aussi nombreux que dans la population française.

## UNE POPULATION OUVERTE À L'EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Que ce soit par le nombre d'élèves scolarisés dans les 14 sections du Lycée international (un sur trois est Saint-Germainois et près d'un sur cinq est Fourqueusien), la présence de nombreux étrangers et d'associations d'accueil, ou encore à travers les résultats des référendums sur l'Europe, il est évident que la population est particulièrement ouverte sur l'international.

## UN TERRITOIRE À LA FOIS NATUREL, URBAIN ET CONNECTÉ

Les 52 km<sup>2</sup> du territoire de la commune nouvelle sont remarquables grâce à la coexistence de massifs forestiers, de plaines agricoles, d'espaces villageois et urbains marqués par un riche patrimoine bâti.

De nombreux équipements centraux (piscine intercommunale, conservatoire à rayonnement départemental, théâtre...) et de proximité (salle polyvalente, halte-garderie, écoles,...) maillent le territoire.

L'infrastructure routière (A14, RN 13, RN 184, RD 98) et le réseau de transports en commun (RER A, ligne L, lignes de bus) assurent une desserte de bon niveau. En 2021, le tram-train T13 express permettra de plus une connexion avec le RER C à Saint-Cyr-l'École.

## UN PASSÉ COMMUN

Les deux territoires puisent leurs racines dans une géographie commune, qui a notamment permis la viticulture, la vie en forêt et le maraîchage. L'étymologie en témoigne, que ce soit les « fougères » qui donnèrent son nom à Fourqueux ou la « Laye » (la « forêt ») accolée à Saint-Germain.

La proximité de la capitale et leur qualité ont fait de ces territoires des terres de résidence pour des personnages illustres

de notre Histoire en particulier Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye, Victor Hugo à Fourqueux Louis XIII et son médecin Charles Bouvard. Le patrimoine garde en mémoire les traces de leur passage.

## UNE VITALITÉ ÉCONOMIQUE PARTAGÉE

Avec plus de 75% des ménages fiscaux imposés en 2015, la commune nouvelle se situe bien au-dessus de la moyenne nationale (45%). De même, le revenu médian disponible est largement supérieur à la moyenne nationale tandis que le taux de pauvreté est inférieur.

On recense plus de 19 000 emplois salariés et non-salariés dans les 5 451 établissements du territoire. Le taux de chômage est largement inférieur à la moyenne nationale.

## LOGEMENTS ET PARCOURS RÉSIDENTIELS

En fonction des âges, des typologies de ménages et de revenus, la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye offre une diversité résidentielle adaptée à tous les besoins et toutes les envies : habiter en ville ou dans un village ; en maison ou en appartement ; en résidences étudiants, seniors ou jeunes travailleurs ; en logements sociaux ou intermédiaires, en accession sociale à la propriété ou en accession libre, ...

Le nouveau territoire comprend 20 961 logements, dont 90% sont des résidences principales. 48,44% des 18 732 ménages sont propriétaires de leur appartement. 7% des logements sont vacants (8% en France).

# LES AMBITIONS TERRITORIALES POUR 2030

Pour faire de la commune nouvelle un territoire durable et ambitieux, quatre axes de développement ont été identifiés par les élus et la population :

- > la nature et la ville ;
- > une priorité éducative tournée vers l'international ;
- > une mobilité traitée dans sa globalité ;
- > les associations, piliers du vivre-ensemble.

## LA NATURE ET LA VILLE

Les espaces naturels et urbains étroitement mêlés font de notre territoire un cadre de vie exceptionnel dans l'Ouest francilien, entre Paris et campagne.

L'axe « Nature et ville » est l'élément majeur et structurant du Projet de territoire afin de faire de la commune nouvelle un démonstrateur à l'échelle de la métropole.

### ENJEUX

- > Consolider le maillage des trames verte et bleue : les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques constituent un patrimoine naturel qu'il convient de préserver.
- > Diagnostiquer et favoriser la connaissance du milieu : la préservation nécessite le partage d'informations pour sensibiliser les acteurs publics et les usagers.
- > S'adapter au changement climatique par le développement de la biodiversité et de la nature en ville : la nécessaire résilience des territoires amène à développer l'écologie urbaine.

> Soutenir les actions citoyennes : la participation individuelle et collective des usagers est une condition sine qua non de l'action publique.

### ACTIONS STRUCTURANTES

- > Promouvoir les démarches de type « éco-quartier » : pour tout projet d'aménagement concernant une surface supérieure à 1 hectare, cette démarche permettra de favoriser l'émergence de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.
- > Conforter le partenariat d'actions avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Plaine de la Jonction : l'aménagement et l'ouverture au public de l'Espace naturel sensible départemental « les Plâtrières » permettent de concilier préservation de la biodiversité et agriculture urbaine.
- > Mettre en œuvre les États Généraux de la forêt domaniale : l'enjeu est d'associer l'ensemble des acteurs à la construction d'un plan d'actions concrètes et rapides pour assurer la pérennité du massif forestier et préserver l'écosystème naturel.
- > Candidater au Prix de la feuille verte : un dossier sera présenté sur le thème « Une ville verte dans la métropole », à ce dispositif de la Commission européenne.

## UNE PRIORITÉ ÉDUCATIVE

### TOURNÉE VERS L'INTERNATIONAL

La dimension internationale de la réussite éducative à Saint-Germain-en-Laye et Fourqueux est une caractéristique originale et essentielle : outre les 14 sections du Lycée international, les sections externalisées dans les groupes scolaires de Fourqueux et Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'au collège des Hauts Grillets, l'axe « priorité éducative et internationale » vise une réussite pour tous.

#### ENJEUX

- > Poursuivre les investissements dans les actions de valorisation, d'entretien et d'équipement des établissements, facteurs d'attractivité et de réussite partagée.
- > Préserver un fonctionnement collaboratif associant aussi bien la Ville que l'Éducation nationale, les parents d'élèves et les partenaires associatifs.
- > Accompagner et développer les enseignements internationaux pour conforter la dimension internationale du territoire.
- > Faciliter l'implantation d'établissements d'excellence pour appuyer le rayonnement communal, tant à l'échelon national qu'international.
- > Définir une politique éducative inclusive : pour garantir l'intégration de tous les enfants, prendre en compte le mieux possible toutes les différences et tous les handicaps, au service de tous les élèves et de leur réussite.

#### ACTIONS STRUCTURANTES

- > Définir un parcours de la citoyenneté permettant aux élèves de l'école primaire, jusqu'à leur majorité, de découvrir leur rôle et leur place de citoyen et valoriser les

initiatives et l'engagement des enfants et des jeunes, considérés comme acteurs à part entière de la cité.

- > Renforcer la découverte et l'accès de tous les enfants et des jeunes à la ressource sportive, culturelle et artistique, en particulier par le maintien et le développement de l'offre en milieu scolaire.
- > Valoriser le rôle éducatif des parents et favoriser la prise en compte et l'implication des familles tout en développant des actions d'information et de sensibilisation sur les conduites à risque ou les grands enjeux éducatifs.
- > Actualiser le Plan numérique des établissements d'enseignement en garantissant un même niveau de débit et d'équipement.

## UNE MOBILITÉ TRAITÉE

### DANS SA GLOBALITÉ

Les usagers recourent à de nombreuses offres de mobilité : voiture individuelle, transports en commun bien sûr. Mais les mobilités « actives » et les mobilités « partagées » sont également prises en compte. Cette approche de la mobilité constitue un enjeu stratégique et opérationnel à court terme afin d'anticiper l'arrivée du T13 et de faire la démonstration de l'action communale auprès des habitants.

#### ENJEUX

- > Construire un territoire plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs : les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et la qualité de vie générale obligent à des actions communes.
- > Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés par l'aménage-



ment de voiries adaptées tenant compte des mixités d'usage.

- > Réduire les nuisances sonores liées aux transports pour concilier qualité de vie et mobilité.
- > Organiser les livraisons et la circulation des poids lourds, afin de limiter leurs effets sur la circulation et la tranquillité de voisinage, tout en garantissant la fluidité de la vie économique.

### **ACTIONS STRUCTURANTES**

- > Augmenter la fréquence et l'amplitude du réseau et des circulations de bus afin de mieux répondre aux besoins en semaine, en soirée et en week-end.
- > Généraliser la vitesse à 30 km/h sur la voirie locale en zone urbaine afin de limiter les dangers et les nuisances environnementales.
- > Renforcer l'attractivité des modes doux en réduisant les discontinuités d'itinéraires et en augmentant l'offre de stationnement et les services pour les vélos.
- > Faciliter la pratique du covoiturage et le développement de l'autopartage par des actions d'information, d'incitation et d'aménagement.
- > Organiser une nouvelle politique de stationnement autour des stations du T13, en lien avec les mobilités actives et partagées.
- > Étudier la mise en place d'un espace logistique de livraison du dernier km.

## **LES ASSOCIATIONS, PILIERS DU VIVRE-ENSEMBLE**

Les associations jouent un rôle important non seulement pour la cohésion sociale, mais également pour la promotion et le développement du territoire. Elles constituent un tissu très dense portant sur de

nombreux domaines allant du culturel au sportif en passant par le social, l'économique, les actions solidaires...

Afin de les accompagner et de les valoriser, une politique associative renouvelée et ambitieuse sera définie.

### **ENJEUX**

- > Promouvoir les valeurs de la vie associative et du bénévolat : l'engagement, la responsabilisation et le partage, l'ouverture d'esprit, le respect, le devoir de mémoire et du bien-vivre ensemble.
- > Mettre en valeur l'identité communale : par la valorisation, voire la mise à l'honneur des talents locaux et des idées novatrices.
- > Maintenir et développer la synergie entre les actions communales et associatives : travailler ensemble à l'attractivité, à l'animation et à la qualité de vie sur le territoire.

### **ACTIONS STRUCTURANTES**

- > Associer au mieux les associations aux événements communaux pour montrer aux habitants la pluralité et la diversité des associations du territoire et leur offrir la possibilité de vivre des moments conviviaux et festifs et développer le sentiment d'appartenance à un territoire dynamique préservant ses diverses identités et histoires.
- > Soutenir le bénévolat afin de susciter l'envie de s'investir dans la vie locale : le bénévolat est un moteur de développement du lien social, de mutualisation, d'expérience et de savoir. Il sera mis en valeur et accompagné par le biais, notamment, de formations spécifiques.
- > Développer les actions interassociatives et intergénérationnelles, la mutualisation

des moyens et la co-construction de projets. Les expériences et savoirs associatifs seront partagés et valorisés pour apporter un gage de qualité et d'enrichissement mutuel au service des habitants et de l'animation du territoire.

# UN URBANISME DURABLE ET MAÎTRISÉ

Les deux Plans Locaux d'Urbanisme en cours de révision ou modification ont vocation à être les documents de référence pour les dix prochaines années. À l'horizon 2030, ils pourront faire l'objet d'une révision en un seul document.

Le maintien de ces deux documents pour les dix prochaines années est rendu possible par leur grande compatibilité et leur complémentarité pour la mise en œuvre du Projet de territoire :

- > objectif de préservation et de valorisation du cadre de vie et de l'environnement,
- > mise en valeur du patrimoine, du tissu commercial et artisanal,
- > équilibre social recherché,
- > secteurs de projets permettant de conforter les polarités,
- > aménagements visant à améliorer les déplacements.

À l'horizon 2030, les principales opérations structurantes visées dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des deux Plans locaux d'urbanisme seront terminées (secteurs Lisière Pereire et Gravier des Hézards, Hôpital, Hennemont, Sous-préfecture, Campus sportif du Lycée International).

Parallèlement, une attention particulière sera portée à :

- > la mise à niveau du patrimoine public municipal (groupes scolaires, espaces publics, équipements sportifs et culturels) ;

> la consolidation des espaces naturels (« vers une forêt d'exception », aménagement de la plaine de la Jonction, mise en valeur du Ru de Buzot, reconquête écologique de la plaine alluviale au nord, circuits pédestres et cyclables maillés...).

La population communale aura augmenté d'environ 10% (soit 1% en moyenne annuelle compte-tenu des programmes de construction connus à ce jour) et sera alors d'environ 50 000 habitants.

Le taux de logements locatifs sociaux (LLS) agrégé est de 20,8% (12,5% pour Fourqueux et 21,7% pour Saint-Germain-en-Laye) au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce taux et les résultats prévisionnels de production sur la période 2017-2019 permettront d'éviter le constat de carence par l'État avec l'ensemble des conséquences attachées (fortes pénalités financières, transfert du droit de préemption urbain et du contingent communal aux services de l'État). La commune nouvelle devrait atteindre un taux proche de 25 % (19% pour Fourqueux et 25% pour Saint-Germain-en-Laye) de LLS à l'horizon 2025.

2.

UN PROJET  
ADMINISTRATIF  
AU SERVICE  
DU TERRITOIRE  
ET DES HABITANTS

# CHARTRE DES SERVICES PUBLICS

Le premier objectif de la commune nouvelle est d'« *adapter les services publics et l'organisation administrative à un bassin de vie évolutif, en donnant la priorité à une proximité respectueuse de l'identité des territoires* ».

Pour atteindre cet objectif, la charte annexée au rapport précise les orientations et cadres d'action énoncés ci-dessous.

## TROIS PRINCIPES POUR GARANTIR LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS ET DE LA PROXIMITÉ

- > principe n°1 : la proximité,
- > principe n°2 : l'efficacité et l'efficience,
- > principe n°3 : l'équité.

## ORIENTATIONS POLITIQUES GÉNÉRALES

- > Garantir un service public de proximité répondant aux besoins et aux attentes de la population.
- > Favoriser l'accès au service public local par le développement des technologies numériques et de leurs applications pour renforcer le lien de proximité.

## ORGANISATION DES MISSIONS ENTRE LA COMMUNE NOUVELLE ET LES COMMUNES DÉLÉGUÉES

### Commune nouvelle

- > Pilotage, coordination et optimisation de l'organisation
- > Évaluation en continu des besoins et des résultats
- > Pilotage et mise en œuvre de la politique numérique

### Communes déléguées

- > Accueil du public : état civil, élections, cimetière, scolaire, périscolaire, urbanisme, social, espace public
- > Enregistrement des inscriptions
- > Délivrance des actes et des documents administratifs
- > Formulation d'avis sur toutes actions conduites
- > Mise en place et animation de conseils consultatifs locaux
- > Mesure du degré de satisfaction

## PREMIÈRES ACTIONS ENVISAGÉES PAR LA COMMUNE NOUVELLE À PARTIR DE 2019

- > Ajuster le dispositif de recueil de demandes (passeports, CNI) au territoire de la commune nouvelle.
- > Déployer une charte de qualité des services publics pour harmoniser, évaluer, optimiser.
- > Développer le « Conseil Local du Numérique ».
- > Préparer l'installation des futurs conseils consultatifs citoyens.

Ces principes se déclinent dans six thématiques : environnement et cadre de vie, petite enfance et enfance, sports et loisirs, culture et manifestations, solidarité et action sociale, et sécurité.

# UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR UNE EFFICIENCE FINANCIÈRE

La création de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye répond à un principe général de neutralité fiscale et budgétaire tout en maintenant la qualité des services. Cet objectif sera rendu possible par une affectation spécifique des nouvelles ressources financières, pérennes et/ou ponctuelles.

## LES AVANTAGES ET RESSOURCES FINANCIERS PÉRENNES

sont notamment constitués de la perception directe de la totalité de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, des bénéfices de la mutualisation des moyens ainsi que d'une capacité accrue de financement des projets à venir.

Ces ressources permettront de limiter les impacts d'ajustement de la fiscalité locale et de garantir un niveau de service public de qualité. Les équilibres entre les contributions supportées tant par le contribuable que par l'utilisateur feront l'objet d'une attention constante.

## LES AVANTAGES ET RESSOURCES FINANCIERS PONCTUELS,

liés à la commune nouvelle durant les trois premières années, sont notamment constitués par le maintien et la bonification de 5 % de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, le versement des droits de mutation 2018 et la dotation de solidarité rurale que percevait

Fourqueux, ainsi que la suppression des pénalités financières de non-respect des obligations de réalisation de logement locatif social.

Ces ressources financières ponctuelles permettront d'atténuer les éventuels coûts induits temporairement pour la mise en œuvre de la commune nouvelle et de consolider l'autofinancement.

## FISCALITÉ

La commune nouvelle bénéficie de la même fiscalité que les autres communes. En 2019, la fiscalité locale (taux et abattements) restera inchangée et différenciée. La politique fiscale de la commune nouvelle produira ses effets à compter de 2020 en respectant autant que possible, pour les taxes foncière et d'habitation, un objectif de neutralité fiscale pour les habitants et de neutralité budgétaire pour la commune nouvelle.

# UNE CONDUITE DE PROJET PROGRESSIVE ET INTÉGRÉE, IMPLIQUANT LA POPULATION ET LES AGENTS

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET

Le projet de création de la commune nouvelle a été formellement amorcé en décembre 2017 par le vote d'une étude d'impact, actant la volonté politique des maires d'imaginer un futur commun.

Chaque étape de l'étude a fait l'objet d'une information à destination des habitants des communes concernées avec différents supports. Parallèlement, il a été permis à chacun de s'exprimer dans le cadre de réunions publiques qui se sont tenues au sein de chaque collectivité et par différentes consultations menées sur chaque territoire. L'information a également été régulièrement relayée par le biais des sites Internet des quatre villes.

Au regard des conclusions des études préalables et des éléments proposés, chaque commune a pu se positionner. Si les communes de l'Étang-la-Ville et de Mareil-Marly ont estimé qu'il était trop tôt pour s'engager dans une fusion dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les communes de Fourqueux et de Saint-Germain-en-Laye, fortes de l'imbrication de leurs territoires et des liens déjà tissés entre leurs habitants, ont décidé de prolonger la réflexion initiale sur la base d'une fusion à deux communes.

Cette étude a permis de compléter les réflexions des élus et l'élaboration des documents fondateurs annexés à la délibération portant création de la commune nouvelle :

- > le projet de territoire,
- > la charte des services publics,
- > la charte de gouvernance.

## LA MISE EN ŒUVRE DES SERVICES PUBLICS

Avec une priorité anticipée dès le début de l'étude, la finalisation de l'organisation des services publics se poursuit entre les deux administrations.

Ce travail préparatoire permet de construire une méthodologie pour co-construire les nouveaux services publics à déployer à partir de 2019.

## UNE GESTION ACTIVE DES RESSOURCES HUMAINES VERS UN PROJET D'ADMINISTRATION PARTAGÉ

La gestion active et concertée des ressources humaines constitue un objectif et un vecteur essentiel de la réussite de tout projet territorial.

La création d'une nouvelle entité revisite les pratiques professionnelles et l'environnement de travail. L'accompagnement au

changement permet de concilier qualité de service, qualité de vie au travail et efficacité des services publics.

#### **Des dispositions statutaires protectrices**

Les agents issus des deux communes fondatrices relèvent de droit de la commune nouvelle et seront prioritaires sur les postes créés par la commune nouvelle. Les agents fonctionnaires et les contractuels de droit privé conservent leur situation administrative. Les agents conservent les avantages individuellement acquis en matière de rémunération et de retraite.

#### **Une harmonisation progressive des politiques de gestion des ressources humaines**

Une politique commune de gestion des ressources humaines harmonisera les politiques des anciennes communes, que ce soit sur les points statutaires ou de politique sociale ou de prévention.

Cette harmonisation se construit à partir d'un état des lieux partagé des effectifs et des emplois ainsi que de l'analyse des situations individuelles. L'ensemble des composantes de la politique des ressources humaines est concerné : administration du personnel (rémunérations, carrières, temps de travail...), avantages sociaux, droits à la formation, qualité de vie au travail (hygiène, sécurité, santé et bien-être) et droit syndical (élections professionnelles et instances).

#### **Un accompagnement des agents au changement**

Un processus collaboratif amorcé dès 2018 vise à valoriser l'expertise des agents en les associant à la mise en œuvre du Projet territorial et de la Charte des services publics et de la proximité dans le respect de la spécificité de chaque commune.